

Šebánek, Jindřich

Le nouveau "Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae"

In: Šebánek, Jindřich; Dušková, Sáša. *Výbor studií k českému diplomatáři*. Vašků, Vladimír (editor). Vyd. 1. V Brně: Univerzita J.E. Purkyně, 1981, pp. 53-64

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/121766>

Access Date: 25. 02. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

LE NOUVEAU „CODEX DIPLOMATICUS ET EPISTOLARIS REGNI BOHEMIAE“

Quelque soixante ans se sont écoulés depuis que Gustav Friedrich, professeur des sciences auxiliaires de l'histoire à l'Université — Charles de Prague, entreprit l'édition du *Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae* (CDB) dont il fit l'oeuvre de sa vie. Par cette édition, Friedrich a tracé une voie nouvelle, bien que les meilleurs historiens tchèques avaient déjà rassemblé de nombreuses copies de documents, sur la base desquelles on avait édité à partir de 1855, les *Regesta diplomatica nec non epistolaria Bohemiae et Moraviae*. Le plan de Friedrich prévoyait que le CDB devait s'étendre depuis les débuts de l'histoire tchèque jusqu'au commencement de la période luxembourgeoise en Bohême (1311). Les travaux préliminaires l'occupèrent pendant huit ans; il publia ensuite en l'espace des huit années suivantes (1904—1912), donc à un rythme assez rapide, deux volumes allant jusqu'à la mort du roi Přemysl Otokar I^{er} (1230).¹ La critique spécialisée loua hautement son travail. On lui reconnut, en effet, le mérite d'avoir été le premier à appliquer, à un recueil diplomatique régional, donc aux actes dits „privés“, les principes d'édition fondamentaux et bien connus que Theodor von Sickel avait formulés et utilisés pour les diplômes impériaux et royaux du haut moyen âge. Par là il a créé un type nouveau et supérieur de recueil diplomatique régional.²

Sitôt après l'édition du second volume du CDB, Friedrich s'était attelé à la préparation d'un troisième volume qui devait embrasser les dix premières années du règne du roi Venceslas de Bohême (1231—1240). Cette fois, les travaux préparatoires avancèrent beaucoup plus lentement. Il

¹ *Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae*, t. I, (805—1197), Praga, 1904—1907, XII + 567 pp. in 4°, *Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae*, t. II, (1198—1230), Praga, 1912, VII + 577.

² Cf. W. Erben dans *MIÖG*, XXXII (1911), pp. 641—654 et H. Steinacker, *Diplomatik und Landeskunde*, ibidem, p. 403.

fallut, en effet, attendre trente ans avant de voir paraître, en 1943, au milieu des circonstances difficiles de la guerre et de l'occupation, un fascicule qui constituait la première partie du troisième volume; l'auteur y avait mis en oeuvre le matériel diplomatique s'étendant de janvier 1231 à fin mai 1238.³ C'est peu de temps avant la parution de ce fascicule que Friedrich est mort; il laissait, à la disposition des érudits, ses notes préparatoires. Celles-ci contenaient beaucoup de copies de documents qui, grâce au travail de Friedrich et des pionniers antérieurs, formaient la base du matériel diplomatique pour toute la période envisagée. Friedrich laissait aussi quelques calques de documents et des photocopies; n'existaient qu'en très petit nombre, par contre, les études diplomatiques sur les actes. Le matériel prêt à imprimer ne s'étendait en somme que jusqu'à l'année 1240. C'est à l'archiviste Z. Kristen, actuellement chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres d'Olomouc, et ancien élève de Friedrich, que fut confiée la tâche de poursuivre l'édition du troisième volume sur la base du matériel qui vient d'être mentionné. Cette édition connut malheureusement, par suite de circonstances diverses, un retard regrettable. Kristen ne put éditer que la deuxième partie du troisième volume, avec beaucoup de soin, il est vrai.⁴ Kristen est chargé de préparer une troisième et dernière partie du troisième volume, qui devra contenir les „spuria“, compléments et registres.

Puisque sur la base des documents de Friedrich on ne pouvait espérer que l'achèvement du troisième volume, la science tchèque se vit placée devant le problème pressant d'assurer, compte tenu de la situation, la continuation du CDB. Ce problème s'est compliqué du fait que déjà Friedrich avait éprouvé, visiblement, des scrupules sur la possibilité d'appliquer encore les méthodes de Sickel au matériel hétérogène et toujours plus abondant qu'on possède pour les dernières décennies du XIII^e siècle.

Vaincre ces scrupules ou, pour mieux dire, ce scepticisme, et offrir à la science tchèque une suite parfaite du Codex de Friedrich, tel est l'objectif principal que j'ai fixé à mon activité scientifique, non seulement en tant qu'élève de Friedrich, mais encore pour des raisons tout à fait objectives. J'ai déjà consacré près d'une vingtaine d'années à la réalisation de ce but, et pour le dire concrètement: à la création du nouveau CDB. Dans cet article, je me propose de rendre compte des résultats atteints et des méthodes employées au cours de ces travaux.

Mon raisonnement était au fond celui-ci. Les difficultés rencontrées par Friedrich ne s'expliquent pas par une incompatibilité entre la méthode de Sickel et le matériel diplomatique considéré, mais bien plutôt par le fait

³ *Codex diplomaticus et epistolarius regni Bohemiae*. T. III, fasc. I (1231–1238), Prague, 1942 (sic), XXV + 191.

⁴ *Codex diplomaticus et epistolarius regni Bohemiae*. T. III, fasc. 2 (1238–1240), Prague, 1962.

que Friedrich: 1. ne s'est pas constitué un appareil diplomatique approprié pour dominer la masse toujours plus considérable d'actes à partir du début du XIII^e siècle puisqu'il se contentait d'examens partiels, voire d'une improvisation diplomatique s'appuyant uniquement sur son excellente mémoire; 2. n'a pas saisi et traité le matériel diplomatique d'une façon organique, c'est-à-dire en considération de sa fonction sociale; 3. n'a pas introduit dans son travail de diplomate les classifications appropriées.

Qu'il me soit tout d'abord permis de résumer brièvement les résultats que j'ai retirés de ces observations. En ce qui concerne le premier point, il s'agissait de créer un „appareil“ permettant de réaliser, d'une façon aussi sûre et complète que possible, et sur une base de comparaison aussi large que possible, tous les travaux nécessaires, en particulier les recherches de paléographie et de critique stylistique; il s'agissait aussi de disposer de tout le matériel requis, qu'il se trouve dans des archives du pays ou à l'étranger, notamment toutes les éditions de sources, toute la bibliographie, etc.

Pour la réalisation pratique de ces travaux, certaines expériences acquises par les grandes entreprises d'éditions scientifiques ont pu être mises à profit; nullement de façon mécanique cependant puisqu'on sait que de tels „appareils“ n'existent pas encore pour l'édition d'une grande collection d'actes diplomatiques régionaux du XIII^e siècle. Il a fallu entreprendre nombre de visites d'archives, et correspondre avec beaucoup de dépôts d'archives, de bibliothèques et de musées étrangers. Il a fallu prendre et examiner des milliers de photos; il a fallu constituer des fichiers très divers, copier et mettre sur fiches des milliers de documents. Tout ceci, évidemment, a exigé beaucoup d'argent, de temps et de travail. Heureusement, le dévouement et l'énergie n'ont pas fait défaut. La deuxième guerre mondiale à peine terminée, j'ai proposé aux autorités compétentes (le ministère de l'Instruction et l'Académie) la création d'un Institut de recherches diplomatiques. Il parut naturel d'incorporer celui-ci à l'Institut de recherches paléographico-diplomatiques placé sous ma direction et attaché à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'université de Brno. Plusieurs de mes élèves de cet institut se sont montrés des partisans zélés de mon projet. Parmi mes collaborateurs S. Dušková occupa dès le début la première place; elle a eu le mérite de contribuer de façon déterminante au développement de l'Institut et à l'orientation de ses méthodes. Dans une série d'ouvrages que nous avons publiés, nous avons exposé, à propos de sujets diplomatiques bien choisis, les possibilités de soumettre le matériel diplomatique à un examen structurel plus parfait que n'avait pu le faire Friedrich.⁵ Ces travaux ont produit trois résultats parallèles: a) de

⁵ Je renonce à citer ici les titres de ces ouvrages; on en trouvera la liste avec toutes les informations bibliographiques nécessaires dans l'ouvrage, rédigé en

nouvelles voies pour l'étude diplomatique des documents de la Bohême se sont révélés concrètement; b) les théories sur lesquelles la nouvelle institution se basait, s'avèrent valables et saines; c) avec un succès sensible, des historiens, diplomatistes et archivistes purent être formés au foyer de notre discipline scientifique.

Pour ce qui est du deuxième point, nous avons voulu étudier la fonction sociale des documents, ce qui constitue le postulat théorique de la diplomatique marxiste. Pareille étude n'est possible que si l'on considère le document comme une synthèse des relations qui existent entre lui et les personnes qui ont un rapport quelconque avec ledit document, étant entendu qu'il faut tenir compte de la classe sociale à laquelle ces personnes appartiennent, car cette appartenance sociale influe sur le document diplomatique. Ce rapport entre l'homme et le document doit donc être considéré comme un facteur méthodologique fondamental de la recherche diplomatique;⁶ les conséquences qui en résultent doivent être examinées à la fois dans le chef de l'auteur et du bénéficiaire du document. Le diplomatiste soucieux de découvrir la fonction sociale de son matériel examinera donc toutes les conditions dans lesquelles un membre d'une classe sociale donné octroie, reçoit, conserve et utilise un acte diplomatique. Dans cette perspective, la diplomatique apparaît comme le lien organique entre l'histoire des chancelleries et celle des archives.

L'application de ces principes méthodologiques à l'étude des chartes et diplômes de la Bohême apporta, à la longue, une série de résultats fondamentaux qui ont permis: a) d'expliquer divers points considérés, jusque-là, comme inexplicables; b) d'introduire une série d'éléments nouveaux dans la recherche; c) de reconnaître comme authentiques des documents auxquels n'a pu être appliquée, pour étudier leur genèse, la méthode de l'analyse paléographique et stylistique. Quelques exemples concrets suffiront.

a) On n'avait pas remarqué jusqu'ici, que, dans les documents de l'époque des Přemyslides, les nobles d'une part, les ecclésiastiques appartenant à la féodalité inférieure d'autre part, doivent être considérés comme étant aux antipodes les uns des autres. Les nobles ont, vis-à-vis des chartes, une attitude toute négative, les ecclésiastiques de la féodalité inférieure, par contre, une attitude tout à fait positive. Par là s'explique le fait, apparemment inexplicable, que les archives des nobles n'ont transmis presque aucune charte, les archives d'institutions ecclésiastiques, par contre, un

français, qui été présenté au XI^e Congrès International des Sciences Historiques à Stockholm sous le titre: *Vingt-cinq ans d'historiographie tchécoslovaque 1936-1960*, Prague, 1960, pp. 54-55.

⁶ Cf. mon article „*Das Verhältnis zur Urkunde als methodischer Faktor der diplomatischen Arbeit*“, *Sborník prací filosofické fakulty brněnské university*, 1959, C 6, p. 1 et suiv.

grand nombre. En outre, la rédaction des „*tabulae*“ de Bohême-Moravie s'explique de la même façon et tout aussi organiquement (ce qui permet d'exclure des constructions juridiques infructueuses).

b) Dans les milieux des ecclésiastiques de la féodalité inférieure, il faut s'attendre à trouver des chartes destinées à l'usage des membres de ce groupe social: auteur et destinataire s'y confondent.

c) Un contrat de location conclu entre un noble et un membre de l'Eglise ne pouvait être rédigé et écrit que par le destinataire ecclésiastique.

Reste, enfin, à examiner le troisième problème qui concerne la classification des documents.

Il faut considérer comme dépassée la subdivision bien connue des actes en chartes publiques et privées; de même est dépassée la classification d'après les auteurs qui aboutissait à distinguer des actes impériaux et royaux, des actes pontificaux, des chartes d'évêques, de nobles, etc. Pour l'étude diplomatique, il s'agit d'introduire organiquement la notion de charte rédigée dans l'entourage des empereurs et des rois, dans l'entourage des papes et des évêques, etc.; par là il faut entendre l'utilisation de la charte dans le sens le plus étendu du mot.

En outre, il faut distinguer entre le matériel qui, d'après sa provenance, appartient en propre au CDB et celui qui n'a avec le CDB qu'un rapport plus lointain; dans ce cas, la provenance est à considérer tant du point de vue de l'auteur que du point de vue du destinataire. Le premier groupe comprend les documents qui en raison de leur auteur et de leur destinataire sont effectivement bohémiens; le deuxième groupe, ceux qui, sans être d'origine bohémienne, font allusion aux choses de Bohême. Tout ceci a bien plus qu'une signification simplement théorique; il en résulte qu'à l'intérieur du CDB, deux séries chronologiques de documents doivent être constituées. Les actes de la première série devront être édités intégralement (ou en résumé si l'étude diplomatique le permet) et aussi étudiés diplomatiquement dans la mesure la plus complète pour autant qu'ils aient été élaborés par des institutions diplomatiques du pays. Les documents de la deuxième série, par contre, ne devront être présentés que sous la forme de régestes, ce qui dispense l'éditeur du CDB d'une étude diplomatique approfondie; il pourra se contenter, comme c'est le cas pour toute édition de régestes, de présenter le résultat actuel de la recherche scientifique. L'expérience acquise permet d'affirmer que les deux séries empiètent rarement l'une sur l'autre, bien que, dans plusieurs cas, l'attribution d'une pièce à la première ou à la seconde série exige une justification diplomatique. Il convient de spécifier que, pour l'attribution à l'une ou à l'autre des deux séries, il est sans importance de savoir s'il s'agit d'un document authentique ou d'un „*spurium*“ (chacune des deux séries contient des „*spuria*“; ils sont marqués au moyen d'une croix); importante par contre est la distinction à faire entre un diplôme rédigé d'une manière indépendante ou d'après un formulaire. Les actes isolés rédigés au

moyen de recueils de formules doivent, en principe, figurer dans la deuxième série, ou encore (dans le cas où il s'agit de collections complètes de formulaires d'origine bohémienne) dans un volume spécial du CDB (le volume IX) prévu à cette fin. Constatons à titre de comparaison que Friedrich a, lui aussi, dans son Codex, classé le matériel en deux séries; mais fidèle à la tradition, il a réservé la première aux documents authentiques, la seconde aux „spuria“.

Les travaux préliminaires généraux, exécutés selon les principes formulés plus haut, avaient atteint en 1956 (soit environ dix ans après la fondation de notre entreprise) un tel point d'avancement que nous pûmes entreprendre la préparation du premier volume du nouveau CDB. Dans la suite du présent article, je me propose d'exposer les résultats de ces travaux. Au point de vue bibliographique, la situation actuelle peut se résumer comme suit: en 1961 parut en langue tchèque sous le titre „Chartes seigneuriales et épiscopales en Bohême au temps de Venceslas I^{er}“ (*Panovnická a biskupská listina v českém státě doby Václava I.*), une étude de 126 pages écrite par moi-même et par S. Dušková et publiée dans la série des Rozpravy (Etudes) de la ČSAV (citée dans la suite de cet article comme Rozpravy I.). Une deuxième étude des mêmes auteurs, également en langue tchèque, intitulée „Les chartes des féodaux ecclésiastiques inférieurs, des nobles et des villes et leurs habitants en Bohême au temps de Venceslas I^{er}“ (*Listina u nižších duchovních feudálů, feudálů světských i u měst a jejich obyvatel v českém státě doby Václava I.*) est prête pour l'impression et doit également paraître dans Rozpravy (Rozpravy II.). Dans le courant de l'année 1962 a paru aux éditions de la ČSAV, en langue latine, un volume du nouveau CDB intitulé „*Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae*, condidit Gustavus Friedrich. Tomi IV. fasciculus primus, inde ab anno 1241 usque ad annum 1253, ediderunt Jindřich Šebánek et Sáša Dušková“. C'est un volume in-4°, de 590 pages. Il commence par une brève „Praefatio“ et est suivi de quatre parties, dont les titres respectifs sont:

1. Prolegomena diplomatica ad summam redacta (pp. 7—47).
2. De via et ratione codicis edendi, adumbratio brevis (pp. 49—53).
3. Materia, quae ad diplomatarii Bohemici stirpem spectat (pp. 55—491).
4. Acta nature complementariae (pp. 493—589).

Est en préparation le tome IV, fasciculus secundus, qui contiendra, outre une „Praefatio“ propre, tous les index, registres et illustrations nécessaires, notamment: Index nominum; Index rerum; Index publicationum hoc tomo citatorum cum eorum siglis; Conspectus personarum nec non institutionum, ad quas huius tomi litterae ac diplomata datae sunt; Conspectus personarum nec non institutionum, quae huius tomi litteras ac diplomata ediderunt; Conspectus exemplarium, quibus scribarum manus illustrantur; Conspectus exemplarium, quibus sigilla chartarum illustrantur; Concordantia numerorum huius tomi et Regestorum Bohemiae tom. I, II, IV;

Exemplaria manuum scribarum; Exemplaria sigillorum; Errata. On peut raisonnablement espérer l'édition de ce deuxième et dernier fascicule du IV^e volume pour les années 1964—1965.

Il me reste à montrer, sous forme d'un auto-compte rendu, comment ces publications ont réalisé les principes que j'ai mentionnés ci-dessus, en d'autres termes à mettre en relief les différences entre le nouveau et l'ancien CDB. Tout d'abord quelques remarques au sujet de l'édition des documents des deux séries.

La première série comprend quelque 300 pièces; 86 d'entre elles sont des lettres ou des privilèges pontificaux, dont l'édition diplomatique ne pose pas de problèmes. Les autres documents exigèrent une analyse diplomatique complète, notamment les privilèges délivrés par les souverains de Bohême, qui constituent un groupe imposant de 140 numéros. Le nombre d'actes inédits est peu élevé; 27 en tout. Si cependant on y ajoute ceux qui n'étaient à la disposition des érudits que d'une manière dispersée, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas recueillis dans les „Regesta Bohemiae“ mentionnés ci-dessus, leur nombre s'élève à 59. Par ailleurs, le matériel fourni est plus abondant. Friedrich, en effet, ne recherchait toutes les copies que pour les actes dont l'original est perdu; lorsque ce dernier existe, il négligeait presque régulièrement les copies. Voici les règles que nous avons adoptées en ce domaine dans le nouveau CDB: lorsqu'il s'agit d'actes transmis sous forme de copies, celles-ci sont toutes prises en considération dans la mesure du possible; lorsqu'il s'agit d'originaux, on tient compte de toutes les confirmations et copies antérieures à 1526 et de la majeure partie de celles postérieures à cette date. De plus, toutes les anciennes traductions en langue vulgaire (allemande ou tchèque) sont, non seulement mentionnées, mais encore éditées intégralement.

En ce qui concerne la deuxième série, elle renferme au total 144 actes émanant d'auteurs et de destinataires très divers, entre autres le groupe important des chartes et mandats d'Otakar II pour des destinataires autrichiens. Huit de ces pièces sont inédites; 73 autres ne figuraient pas dans les „Regesta“, ce qui en fait presque, aux yeux des chercheurs de chez nous, des inédites. Je tiens à souligner cependant que les éditeurs ne sont point obsédés par le désir de faire des trouvailles et de recueillir un nombre impressionnant de „Bohemica“. Au contraire, ils ont, en connaissance de cause, examiné en détail tout le matériel afin d'en éliminer tous les actes qui n'apportent rien de nouveau pour l'étude de l'histoire tchèque. Puisque, dans cette série, la chose essentielle est le contenu des documents, les éditeurs ont simplifié toutes les indications relatives à leur transmission et simplifié aussi la mise en oeuvre de ces documents.

Pour ce qui est de la rédaction des analyses des actes de la première série, les éditeurs se sont contentés d'une formulation aussi simple que possible, veillant néanmoins à atteindre au maximum d'uniformité quant aux noms de personnes et de lieux, en se fondant à cette fin sur des règles

sûres et arrêtées après mûre réflexion. Ces règles valent évidemment aussi pour les actes de la seconde série.

La rédaction de la notice introductive de chaque acte des deux séries est conçue de la manière suivante. En premier lieu, des indications de provenance où se reflètent tous les principes déjà signalés ici. Suivent les informations relatives aux fac-similés, aux éditions et à la bibliographie; elles sont groupées en rubriques distinctes et classées chronologiquement. Lorsque les documents reproduits sont des originaux, les diverses caractéristiques externes (notes de chancellerie, etc.) sont mentionnées explicitement. Dans les actes expédiés à des destinataires bohémiens et conservés en original, on a relevé toutes les notes dorsales antérieures au milieu du XIV^e siècle; grâce à des sigles, on a fait apparaître les ressemblances, voire l'identité d'écriture entre l'original et les notes dorsales. Celles qui sont plus récentes ne sont signalées que lorsque leur contenu est significatif. Cette façon de travailler facilitera les recherches sur l'histoire des archives féodales au temps des Přemyslides, histoire que les éditeurs considèrent comme partie intégrante de leur oeuvre diplomatique et qu'ils projettent d'ajouter au dernier volume du CDB.

Suivent alors, lorsqu'il s'agit d'originaux, des indications sur les scribes, lorsqu'il s'agit de copies, des indications sur les rédacteurs. Ces indications sont complètes dans la mesure du possible. Dans les cas les plus favorables, les éditeurs citent les noms des scribes et rédacteurs; dans des cas moins favorables, ils remplacent ces noms par des sigles; là où le scribe et le rédacteur n'ont pu être identifiés, nous déterminons ou indiquons le milieu d'origine du document diplomatique.

Ces notes introductives renseignent encore sur deux points:

a) Dans quelle mesure les éditeurs du nouveau CDB se sont appuyés ou ont dû s'appuyer sur les travaux préparatoires de Friedrich.

b) Dans quelle mesure ils ont dû recourir à des photocopies. Signalons à ce propos que le nombre de pièces, pour lesquelles Friedrich ne disposait d'aucun matériel, n'est pas négligeable: 56 numéros dans la première série, 80 dans la deuxième. Comme nous l'avons déjà dit, Friedrich n'a laissé que dans de très rares cas une notice diplomatique élaborée; le plus clair de son matériel se composait de copies plus ou moins collationnées. Or, dans quelques cas, les éditeurs ont dû se fier aux seules copies de Friedrich. Il s'agissait de copies de documents détruits ou perdus pendant la deuxième guerre mondiale; en fait, surtout lorsqu'on dispose de photocopies, on peut attribuer à ces copies valeur d'originaux. Etant donné que les éditeurs n'ont pu entreprendre tous les voyages d'archives nécessaires, ils ont dû se contenter quelquefois des copies de Friedrich, même lorsque les originaux existent encore aujourd'hui. C'est notamment le cas du groupe important de documents se trouvant dans les archives du Vatican à Rome. L'Italie n'est d'ailleurs pas le seul pays que nous avons dû provisoirement renoncer à visiter; c'est le cas aussi pour l'Autriche et la

République fédérale allemande où l'on conserve une bonne partie du matériel qui aurait dû être étudié. Les éditeurs se sont efforcés de combler ces lacunes en correspondant avec les archives qu'ils ne pouvaient visiter, afin de se procurer, selon les nécessités, photocopies et informations. Ils tiennent à dire que leurs demandes d'informations ont été accueillies, d'une façon générale, avec une bienveillance encourageante. D'autre part, ils se rendent compte que d'actifs échanges de lettres ne peuvent remplacer des études sur place, puisqu'il s'agissait non seulement de dépister des „Bohemica“, mais encore de trouver du matériel qui aurait pu donner lieu à de fructueuses comparaisons. Ils nourrissent l'espoir de pouvoir, à un stade plus avancé de leur travail, entreprendre les voyages nécessaires pour combler ces lacunes.

Quant à l'édition des textes et à la rédaction des notes, je puis me limiter à deux remarques, non que les éditeurs se soient moins intéressés à cette partie de leur tâche, mais parce que la plupart des principes élaborés en cette matière par Friedrich se sont avérés être encore parfaitement valables.

1. Comme je l'ai dit plus haut, on a, dans la première série, publié certains textes dans leur intégrité, d'autres en un résumé qui est fonction des nécessités diplomatiques. Ceci concerne notamment les lettres pontificales (privilèges) où, par suite de l'abondance des formules figées et bien connues, la suppression de certaines d'entre elles nous a semblé non seulement permise mais encore indiquée. Il va de soi que les éditeurs ont veillé à ce que le texte complet de chaque formule abrégée figure cependant dans le CDB.

2. Les éditeurs ont attaché la plus grande attention à la mention, dans les textes édités, de documents les plus divers. De cette façon, ils ont rassemblé un matériel important en vue de constituer une liste de documents perdus qui sera publiée dans un des prochains volumes du nouveau CDB.

En ce qui concerne les sceaux, les éditeurs ont adopté le principe suivant: fournir une reproduction et une description exacte de tous les types de sceaux indigènes figurant dans CDB IV/1; toutefois, on ne les trouvera pas dans CDB IV/1, mais dans un atlas de sceaux qui sera joint à CDB IV/2; son contenu est déjà indiqué dans le „*Conspectus exemplarium, quibus chartarum sigilla illustrantur*“ mentionné plus haut. Pour plusieurs documents, le CDB IV/1 se contente de renvoyer aux numéros correspondants de l'atlas des sceaux: le mot „*vide*“ ajouté au numéro signifie que le sceau en question a été reproduit; un „*cf.*“, au contraire, signifie qu'on a eu recours à un autre sceau mieux conservé mais du même type. Les sceaux de personnes ou d'institutions étrangères sont reproduits de la même façon (si possible avec renvoi à la reproduction déjà publiée).

Les dernières observations que je voudrais présenter se rapportent à la mise en oeuvre scientifique du matériel diplomatique contenu dans l'in-

roduction du CDB IV, à savoir à Rozpravy I et II et à l'extrait que figure dans CDB IV/1 sous le titre „Prolegomena diplomatica“.

1. Au point de vue chronologique, la mise en oeuvre ne se limite pas au matériel contenu dans CDB IV, mais concerne, comme l'indiquent les titres Rozpravy I et II, tout le règne de Venceslas I^{er}. Ceci était indispensable pour des raisons pratiques, vu que les années 1241 à 1253 ne constituent nullement une période qui trouve sa fin en elle-même; d'autre part, cet élargissement chronologique ne présentait aucun désavantage. Il convient d'attirer l'attention du lecteur de troisième volume du CDB sur le fait qu'il trouvera dans les Rozpravy (ou dans les Prolegomena) des conclusions nouvelles sur un nombre assez élevé de documents. En effet, par suite du manque de coordination, mentionné plus haut à propos des travaux dont sont nés le CDB III et le CDB IV, il n'a pas été possible d'accorder parfaitement les informations les unes avec les autres.

2. L'étude complète du règne de Venceslas I^{er} n'aurait pas suffi pour permettre des conclusions diplomatiques, et les éditeurs n'auraient pu mener leur tâche à bonne fin sans en appeler aux notions acquises préalablement grâce aux travaux monographiques et provisoires élaborés au moyen de la documentation relative à la période des Přemyslides.

3. Les Prolegomena ne sauraient remplacer ce qui est dit dans Rozpravy I et II. Leur utilité réside dans le fait qu'elles signalent au lecteur qui ignore la langue tchèque qu'il y a d'autres questions qu'il doit prendre en considération.

4. La forme adoptée dans CDB IV évite l'éparpillement des indications relatives aux diverses chartes et met le lecteur en mesure d'embrasser et de comprendre les commentaires diplomatiques dans leurs contextes naturels. Les aspects méthodologiques apparaissent clairement au premier plan.

5. Quelques mots sur le système et la composition de l'ouvrage. Le premier paragraphe, nous l'avons vu, traite des questions de méthode. Le deuxième porte le titre „De diplomatis Bohemicis Venceslai I. temporibus editis“. Il se compose de cinq parties; chacune d'elles est consacrée aux chartes relatives aux membres des cinq classes sociales qui existaient en Bohême au temps de Venceslas I^{er}. Ce sont: les membres de la famille régnante avec le roi à leur tête, les évêques, les féodaux ecclésiastiques inférieurs, les nobles, enfin les villes et leurs habitants. La couche sociale la plus nombreuse, celle des habitants de la campagne, n'a pu être retenue pour la simple raison qu'elle ne témoigne encore, à cette époque, d'aucune prise de position vis-à-vis de la charte.

Le travail de base consiste, en principe, à déterminer par l'étude de la rédaction et de l'écriture le rôle de chaque notaire. Pour chaque acte, on suit le même processus de recherche. De cette façon, on a pu prendre en considération les écrits de tous les notaires seigneuriaux avec une précision allant jusqu'au moindre détail (cfr. par exemple les paragraphes

consacrés au vice-chancelier Dionysius, au notaire Reinboto, etc.). L'exposé est axé sur tous les milieux diplomatiques mentionnés dans CDB III—IV; dans cette perspective, chaque personne physique ou juridique constitue, avec ceux qui dépendent d'elle une entité qui doit faire l'objet de recherches. La première partie débute donc par une étude des chartes délivrées par le roi Venceslas I^{er}, et par tous les autres membres de la famille royale. La deuxième partie est consacrée aux chartes des évêques de Prague et d'Olomouc au temps de Venceslas I^{er}. La troisième partie traite des chartes des Augustines de Brno, et est suivie d'études sur les convents du même ordre, sur les convents d'autres ordres, sur les maisons des ordres militaires et religieux, sur les collégiales, enfin sur les hôpitaux. Ça et là, il fut nécessaire d'étendre les observations au-delà des frontières du vieil Etat de Bohême, à cause de l'influence exercée par la diplomatie tchèque sur des abbayes et églises étrangères.

Les chapitres 4 et 5, dont la matière est relativement réduite, ont pu être rédigés sans difficultés.

6. Chacune des parties présente au point de vue formel une certaine unité; on y trouve le reflet de l'exactitude de l'idée méthodologique maîtresse, selon laquelle l'attitude prise par une personne vis-à-vis du document est une conséquence de son appartenance sociale. Il est, par exemple, très significatif de constater que l'activité diplomatique peut, dans la première partie, être suivie surtout dans le chef des auteurs des actes, dans la troisième partie, dans celui des destinataires. C'est ce qui a permis d'aboutir à une sorte de statistique diplomatique. Celle-ci ne se limite pas à dresser un tableau des scribes et des différentes mains, mais s'étend à toute matière examinée sans perdre de vue sa base réelle et organique. D'autre part, cette mise en œuvre évite toute schématisation et met en évidence les intérêts matériels divers qui ont déterminé l'attitude des auteurs et des destinataires des chartes vis-à-vis du document. A cet égard, il suffit de considérer les différences qu'on observe entre les chartes des évêques de Prague et celles des évêques d'Olomouc, ou encore les différences qui existent au point de vue diplomatique entre les actes des Croisiers de Prague et ceux des Cisterciennes d'Oslavany.

J'ai réservé pour la fin de cet article une question d'une importance fondamentale, celle du sens même de tout cet exposé. Je puis formuler la question autrement: ma tentative d'attirer l'attention du lecteur du « Moyen Age » sur le nouveau CDB se justifie-t-elle, et si oui, par quoi? Je ne crois pas pouvoir me justifier seulement en disant que le CDB contient des sources susceptibles d'intéresser tous les médiévistes. Je reconnais volontiers, d'autre part, qu'il aurait suffi d'une brève notice pour signaler la continuation de l'ouvrage apprécié de Friedrich. Mais si nous considérons et jugeons la situation actuelle de la recherche diplomatique, comme nous l'avons fait sans cesse au cours de notre travail, nous devons, je pense, admettre sans réserve aucune que le nouveau CDB représente,

en égard à ce que nous venons de dire, un ouvrage scientifique de type nouveau non seulement par rapport au vieux CDB, mais encore, par comparaison avec toute la recherche diplomatique réalisée jusqu'à ce jour. Il constitue, en effet, un recueil diplomatique régional du milieu du XIII^e siècle, applicable à un territoire étendu; en outre la matière y a fait l'objet d'un examen diplomatique très approfondi. Jusqu'ici, il n'existe pas, à ma connaissance, un recueil répondant à ces conditions.⁷ Si l'élaboration de pareilles publications diplomatiques est, comme on peut l'affirmer, souhaitable, on peut se demander si les expériences que j'ai faites et dont j'ai rendu compte, ne pourraient être appliquées à d'autres entreprises du même genre. Comme je crois qu'à cette question on ne peut donner qu'une réponse affirmative, j'espère n'avoir pas abusé de l'attention du lecteur.

(Le Moyen Age 1964, pp. 286—301.)

⁷ J'ai succinctement rendu compte de cette situation lors d'une discussion au XI^e Congrès International des Sciences Historiques à Stockholm.